

<http://porte-oceane.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article863>



Bourse étudiants

- Espace famille
- Bourses - Logement - Orientation
-



Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2019

Copyright © Lycée Porte-Océane - Le Havre - Tous droits réservés

Logement, bourse et aide à la mobilité via le CROUS

Les élèves ont toujours la possibilité de faire une demande de bourse et/ou de logement en créant leur dossier social étudiant (DSE) directement ici : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>. **Attention cette demande se renouvelle tous les ans entre le 15 janvier et le 15 mai. Dès l'acceptation du dossier, [la signature du contrat de location](#) peut se faire avec le logement trouver.**

Pour les demandes de logement, la date limite de dépôt et de modification des demandes est fixée au 25 juin pour permettre l'attribution des premiers logements aux futurs étudiants. Toutefois, les élèves qui acceptent une proposition d'admission après cette date pourront à compter du 10 juillet faire une demande de logement auprès des CROUS qui y porteront la meilleure attention et traiteront les dossiers reçus avec réactivité :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Enfin, il est rappelé que les bacheliers bénéficiaires de la bourse de lycée qui ont accepté définitivement une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité d'un montant de 500 Euros. Les candidats concernés peuvent dès à présent effectuer leur demande en ligne sur le portail : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

[Procédure](#)